



## BIENVENUE au syndicat CGT des salariés de l'Ari

Bienvenue à la CGT, camarade.

Nous sommes heureux de te compter parmi les adhérents du syndicat.

La CGT est un syndicat qui s'est donné pour mission de promouvoir le progrès social pour tous.

Le constat est le suivant : dans les entreprises, un salarié SEUL ne peut rien refuser, par contre, ENSEMBLE nous pouvons nous opposer.

C'est ce que tu as compris en adhérant. Adhérer c'est refuser de se faire écraser ou de laisser d'autres se faire écraser sans réagir.

À la **CGT des salariés de l'Ari**, nous refusons que les salariés, leur santé, les salaires ou les emplois du temps soient les variables d'ajustement qui permettraient à l'Association d'exécuter les commandes de l'ARS. Le but de la **CGT des salariés de l'Ari** est de défendre, d'agir et de négocier pour travailler mieux, dans des conditions décentes et dans le respect des usagers.

## INDÉPENDANCE de la CGT des salariés de l'ARI

La **CGT des salariés de l'Ari** se reconnaît dans les valeurs de la confédération CGT nationale mais n'exécute aucun ordre qui « viendrait d'en haut ». La **CGT des salariés de l'Ari** t'appartient comme à tous les autres syndiqués. C'est-à-dire que **tu es ici chez toi** : tu es fondé à donner ton opinion, à participer aux décisions et, si tu le souhaites, tu peux aussi y avoir des responsabilités.

## COTISATION SYNDICALE

La cotisation syndicale est fixée à 1% de ton salaire net, primes comprises. Le paiement de cette cotisation est la traduction de ton appartenance à la CGT.

Chaque année le trésorier t'adresse une attestation qui déduit de tes impôts 66% du montant de ta cotisation. Si ta cotisation est de 15 euros, elle ne te coûte en réalité que 5 euros.

Au cours de l'année, si ton revenu net mensuel change, pense à prévenir le trésorier qui ajustera le montant de ta cotisation en fonction.

Cette cotisation nous permet en tant que syndicat de ne pas dépendre de notre employeur ni des pouvoirs publics, d'avoir des formations syndicales, de disposer de locaux, d'être soutenus juridiquement et de bénéficier d'un accès à de la presse (ton adhésion te donne accès au magazine ENSEMBLE que tu recevras chez toi).



Remettre l'humain au centre du travail pour promouvoir le progrès social implique de se donner des outils pour comprendre et défendre une organisation du travail où tous ont une place.

En tant que syndiqué tu as le droit de t'absenter jusqu'à 12 jours par an pour te former

Tu trouveras plus d'information ici :

[formationsyndicale.cgt.fr](http://formationsyndicale.cgt.fr)

## Presse

Ton adhésion te donne accès au magazine ENSEMBLE. Il te donne une vue globale des luttes, enjeux et réflexions de la CGT vis-à-vis du monde d'aujourd'hui.

Mais si tu veux t'informer plus, tu peux aussi –en plus de ta cotisation– adhérer à [nvo.fr](http://nvo.fr) (notamment les dossiers de la Revue Pratique de Droit Social) [ugictgt.fr](http://ugictgt.fr) (spécialisé pour les ingénieurs, cadres et techniciens)



## « Rejoindre un syndicat ? Oui, mais... »

Tu l'as compris, il est important que nous soyons nombreux à être syndiqués. Seulement parfois, même malmenés, nos collègues hésitent à rejoindre un syndicat.

Voilà 9 réponses dont tu peux t'inspirer pour leur répondre :

### « Ça ne sert à rien, de toute manière, le directeur fait ce qu'il veut. »

Pourquoi accepter de se faire malmené sans réagir ?

Chaque année, les syndicats négocient les conditions de travail avec l'employeur. Ce sont les NAO.

Négocier pour imposer à l'employeur des accords d'entreprise qui améliorent les conditions de travail ou les acquis sociaux est un acte concret qui demande d'établir un rapport de force (on n'a rien sans rien).

Ces dernières années à l'ARI, il y a eu quelques avancées mais aussi, hélas, quelques défaites (on ne peut pas gagner à tous les coups). Plus nous serons et plus nous pourrons peser lors des prochaines négociations.

L'employeur ne pourra pas tenir les mêmes positions si 10% de nos collègues sont syndiqués. **C'est l'action collective qui permet des avancées et le syndicat est le lieu idéal pour cela.**

## « Les élus ? On ne sait pas ce qu'ils font »

Les élus au CSE sont des collègues de travail qui sont censés te représenter vis-à-vis de la direction.

Pour la **CGT des salariés de l'ARI, aucun élu n'est propriétaire de son mandat !** Les élus sur liste CGT s'engagent à défendre auprès de l'employeur nos valeurs et nos revendications.

## « Si je me syndique, qu'est-ce que ça m'apporte ? »

**Être syndiqué c'est déjà vouloir être solidaire des autres !**

Les syndiqué bénéficient aussi d'informations particulières via la presse CGT (infos juridiques, sociales, ...), de l'assistance du réseau CGT (conseillers du salarié, militants d'autres organisations CGT : syndicats, Unions Locales, Fédérations...). Cela donne droit aussi à des formations syndicales qui aident à mettre en perspective les enjeux de société ou à donner des compétences techniques (actions des représentants du personnel, Code du travail, égalité homme-femme, enjeux de la bataille des salaires, ...)

Être syndiqué, c'est faire partie d'un groupe de salariés qui a décidé de prendre les choses en main. C'est aussi apprendre ce qu'il se passe dans les autres établissements. C'est-à-dire ce que d'autres salariés ont pu proposer comme manière de travailler avec leurs différentes directions et ce qui diffère de ton établissement.

## Savoir, c'est pouvoir !

### Contacts au syndicat CGT des salariés de l'Ari :

Délégué syndical central et secrétaire général :

**Didier ZIKA** — 06 67 76 84 93

Délégué syndical central supplémentaire :

**Rémi APPLANAT** — 06 23 12 79 49

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Syndicat.CGT.Ari>



## « Si je me syndique, est-ce que mon avis sera pris en compte ? »

Se syndiquer c'est **se prendre en main pour essayer de faire changer les choses au lieu de les subir**. C'est en partant des besoins et des préoccupations de chacun que la **CGT des salariés de l'ARI** peut organiser la lutte et chercher à gagner de nouveaux droits. Chaque syndiqué a le possibilité et le devoir d'exprimer son opinion.

### Les décisions sont prises démocratiquement.

C'est en partant des besoins et des préoccupations des salariés que la CGT partout où elle est présente peut organiser la lutte.

## « Que peut un syndicat à l'ARI ? »

Concrètement, la **CGT des salariés de l'ARI** ne s'interdit rien. En fonction des situations, des souhaits et de l'engagement des salariés, elle pourra proposer des solutions « à l'amiable », porter l'affaire en CSE, en CSEC, en NAO, soutenir des demandes à l'inspection du travail ou à la médecine du travail, négocier avec la direction, effectuer des actions, faire grève, engager une action en justice, etc.

**Bien souvent, le simple fait de menacer de « faire savoir » suffit à débloquer des situations.**

## « Je ne sais pas quel syndicat choisir ? »

Il y a beaucoup de syndicats, c'est d'ailleurs une caractéristique française ! Afin de ne pas diviser les salariés, La **CGT des salariés de l'ARI** recherche d'abord, l'unité d'action avec les autres syndicats. Mais malgré une bonne entente intersyndicale, des dissensions existent et c'est bien normal.

Il faut savoir que la **CGT des salariés de l'ARI** est le syndicat majoritaire à l'ARI. Adhérer à la CGT c'est rejoindre le syndicat qui a la plus grande représentativité et donc celui qui a le plus de poids dans les négociations.

## « Il faut être communiste pour adhérer à la CGT »

Hé bien non ! C'est une idée répandue qui peut faire peur ou, au contraire, attirer suivant les convictions politiques. Mais la **CGT des salariés de l'ARI** n'est pas une secte, personne n'abandonne ses idées personnelles ! Chaque salarié a le droit d'avoir les opinions qu'il veut dans les domaines qu'il veut. Cependant, la **CGT des salariés de l'ARI** défend quelques valeurs et convictions, auxquelles elle ne dérogera pas, les voici :

- ◆ L'employeur ne donne pas de droit supplémentaire s'il n'y est pas contraint. À nous de nous mobiliser pour l'obliger.
- ◆ Ceux qui ont des bons salaires et/ou des situations enviables ont tendance à oublier voire à fermer les yeux sur la rémunération ou les mauvaises conditions de travail des moins favorisés. Nous, à la **CGT des salariés de l'ARI** avons vocation à exposer et à nous opposer à ces situations ;
- ◆ À la **CGT des salariés de l'ARI** nous voulons que tous les usagers soient bien traités avec respect et considération. Pour ce faire, nous voulons également que TOUS les salariés, sans exception ni discrimination, soient traités de manière égalitaire, avec respect et considération, quelles que soient leurs fonctions et diplômes ;
- ◆ Nous voulons aussi que les salariés en situation de fragilité bénéficient de plus de droit pour pouvoir être aidés dans leurs difficultés.

Bien entendu, l'employeur dira que ce sont aussi ses préoccupations mais nos collègues ont-ils vraiment l'impression que le code du travail, la convention collective ou les accords d'entreprise sont appliqués tout le temps, de la même manière partout et de manière équitable ?

**Faire partie du syndicat c'est faire valoir le droit et l'équité pour tous !**

**Voilà ce que tu peux leur répondre.**

